



## AVIS CONSEIL GENERAL

### Séance du 1<sup>er</sup> avril 2026

Réuni en séance le 1<sup>er</sup> avril 2026, en présence de 48 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte, par 41 voix pour, 2 contre et 5 abstentions, le postulat « Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026 »
2. Il accepte, par 45 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, le postulat « Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A »

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Fait à Val de Bagnes, le 2 avril 2026

Le Conseil général